

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de conseillers en exercice	15	<p>L'an Deux Mil vingt trois Le 10 juillet Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.</p> <p>Date de Convocation du Conseil Municipal : 05 juillet 2023</p> <p>PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. MOUSSEAULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. CHABASSIER David. DECLE Sébastien. FALLEAU Geneviève. PERTUIS Martine.</p> <p>ABSENTS : BINETRUY/MEYER Nadine. CONTAMINE David. DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie. REBEYROL Elodie.</p> <p>PROCURATIONS: REBEYROL Elodie à FORT Sylvette</p> <p>SECRETAIRE DE SEANCE : Mme FORT Sylvette a été élue.</p>
Présents	09	
Votants	10	
absents	06	
Procurations	01	

OBJET : ADAPTATION DES HORAIRES DU BUREAU DE POSTE DE HAUTEFORT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Agence Postale tenue par La Poste souhaite revoir à la baisse les horaires d'ouverture du site de Hautefort.

Entre 2021 et 2022, la fréquentation est en diminution de -19% et la charge est en baisse de -20 % malgré une amplitude d'ouverture au public de 22h30 comme suit :

HORAIRES		LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		VOLUME
Actuels	Matin	9h30	12h30	10h00	12h30			9h30	12h30	9h30	12h30			22h30
	A.M.	14h00	16h45	14h00	16h45			14h00	16h45	14h00	16h45			

A compter du 4^{ème} trimestre 2023, la Poste souhaite fermer le bureau les après-midis mais ouvrir tous les matins :

HORAIRES		LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		VOLUME
Propo- sition	Matin	9h00	12h00	9h00	12h00	9h00	12h00	9h00	12h00	9h00	12h00	9h00	12h00	18h00
	A.M.	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que cette harmonisation d'ouvrir tous les matins paraît intéressante mais préférerait que la fermeture du bureau ait lieu plutôt à 12h30 chaque midi pour permettre aux actifs de se rendre au guichet après leur activité professionnelle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la modification des horaires du bureau de Poste de 9h00 à 12h30 tous les matins, soit une amplitude hebdomadaire **d'ouverture au public de 21h00** comme suit :

HORAIRES		LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		VOLUME
Mairie	Matin	9h00	12h30	9h00	12h30	9h00	12h30	9h00	12h30	9h00	12h30	9h00	12h30	21h00
	A.M.	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus. Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

024-212402101-20230710-2023-057-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

Affichage : 13/07/2023

HAUTEFORT le 11/07/2023

LE MAIRE,
Jean Louis PUJOLS



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les 2 mois à compter de sa notification.